

CHARTRE D'ENGAGEMENT ASM BASKET

Objet

La présente charte a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de la vie du club (droits et devoirs primordiaux devant être respectés par chaque licencié (joueur, accompagnateur, ami du club) afin d'associer systématiquement l'ASM Basket à un "Esprit d'Équipe, Fair-play, respect des Autres, Convivialité ».

Cette charte évolutive est systématiquement mise à disposition de tous les membres et toute modification est portée à la connaissance de tous les membres actifs.

Chaque licencié (ou son représentant légal) doit en prendre connaissance, et la signer au moment de la remise de son dossier d'inscription. Aucune licence ne sera transmise à la Fédération Française de Basket Ball en l'absence de cette signature.

Objectifs du club

L'ASM BASKET est un club mixte qui vise le meilleur niveau possible.

- Au niveau des jeunes, la priorité est la formation, au-delà, l'apprentissage tant individuel que collectif se poursuit au travers d'une structure plus élaborée, plus axée sur la compétition.

Sur cette base, un certain nombre d'orientations sont proposées :

- Le club va offrir différentes possibilités aux licenciés : compétition (de U09 à Séniors, à l'exception des U20F), loisirs (seniors et jeunes), découverte (U07).

- Une structure d'équipes permettant de répondre aux objectifs (compétition/loisirs) dans le respect des contraintes externes et internes est proposées

- Le club va mettre en place deux équipes par niveau jusqu'en U13 (lorsque l'effectif le permet).

Pour la constitution des équipes, la notion de niveau sera recherchée à partir de U11, afin de constituer des groupes homogènes sur le terrain.

- Jusqu'en U13, dans la mesure du possible, tous les jeunes pourront jouer le samedi sous conditions d'assiduité, de comportement approprié et de motivation.

Il sera aussi mis en place des passerelles en fonction du niveau de chaque joueuse ou joueur avec la possibilité d'un 3ème entraînement avec l'équipe au-dessus ou au-dessous en concertation avec les entraîneurs. Les sur-classements seront exceptionnels et étudiés au cas par cas.

- Le club souhaite que ses équipes jeunes, notamment sur les hautes catégories, évoluent à un niveau régional, afin, qu'à terme, ces jeunes puissent intégrer nos équipes séniors jouant principalement des niveaux nationaux et régionaux.

- A partir de U15, le club souhaite ne proposer qu'une seule équipe par niveau.

Cette orientation résulte principalement de la nécessité de limiter le nombre d'équipes, compte tenu du nombre d'intervenants disponibles, mais aussi des difficultés rencontrées pour les équipes 2 sur ces catégories.

- L'orientation précédente pourra, dans certains cas, conduire le club à devoir faire des choix lors de la constitution d'un groupe à un niveau donné lorsque le nombre de licenciés candidats sera trop important ou lorsque le niveau de certains ne leur permettra pas d'intégrer l'équipe. La sélection sera principalement liée au souhait du club de voir ses équipes évoluer au niveau régional, d'autres critères pourront être pris en compte (comportement, investissement associatif des enfants et des parents, nombre d'année au club). Dans la mesure du possible, des groupes élargis seront constitués mais cela pourra limiter le nombre de matchs proposés à certains licenciés. Le club mettra tout en œuvre pour apporter des solutions à nos licenciés non sélectionnés, en concluant des partenariats avec des clubs satellites.

Parallèlement le club s'engage dans le développement du basket 3X3.

Licences, dossier d'inscription, tarifs

La licence permet d'assister aux entraînements et de participer aux rencontres organisées par la Fédération Française de basket ball, la Ligue Régionale, le Comité ou le Club. Elle est donc obligatoire pour tous les adhérents. Si le joueur le souhaite, elle comprend également une assurance contre toute blessure contractée dans l'activité.

Le prix varie selon la catégorie d'âge et le projet engagé.

Les dossiers d'adhésion **incomplets ou non réglés** ne permettront pas au joueur de s'entraîner ou de participer à une compétition quelle qu'elle soit.

Mais en cas d'arrivée au Club, elle peut ne pas être exigée immédiatement. En effet le joueur arrivant à la possibilité de faire un essai d'une durée d'un à deux entraînements maximum. Au-delà de cette durée la licence devra être réglée.

Afin de permettre la tenue des rencontres de toutes les catégories, l'adhésion à la section basket implique pour tous joueurs et entraîneurs le droit de jouer et de s'entraîner, mais aussi de participer à la vie du club en effectuant des actions citoyennes

d'aide : arbitrage, table de marque, ou délégué de club et buvette dans la saison. Chacun pourra être désigné pour effectuer une tâche en fonction de ses compétences.

Entraîneurs

L'entraîneur est chargé, sous l'autorité du Président et du Directeur Sportif, de différentes missions d'ordre technique comprenant au minimum :

Préparation à la compétition et conduite en jeu de l'équipe : formation des joueurs (euses).

Le Président confie chaque groupe à un ou plusieurs entraîneurs qui en ont la responsabilité.

Le rôle d'un entraîneur est :

- d'assurer les entraînements, de suivre et organiser les matches de son groupe en veillant à leur bon déroulement à domicile comme en déplacement, de faire circuler les informations, de parfaire sa formation et celle des joueurs, de faire attention au matériel qui lui est confié.

Ils doivent être secondés dans leur tâche par un accompagnateur (parent de joueur- responsable d'équipe ou autre). La présence d'un adulte supplémentaire étant nécessaire pour les groupes de jeunes, elle demande l'implication régulière des parents.

Toute personne suivant une formation payée par le club (entraîneurs, arbitres ...) s'engage à assurer sérieusement sa mission et rester au club la saison suivant la fin de ladite formation.

Recrutement des licenciés

Il se fait selon les années de naissance.

Aucune restriction n'est appliquée sauf en cas de sureffectif et dans l'impossibilité du club de trouver un entraîneur.

Dans ce cas, la priorité sera donnée après concertation de l'équipe technique :

- Aux joueurs et parents s'impliquant dans la vie du club (accompagnateurs, aide au bon fonctionnement du club)
- Aux joueurs et parents qui ont adopté une attitude positive vis-à-vis du club, des arbitres et des entraîneurs.

Tout recrutement de joueurs(es) de plus de 15 ans sera étudié et proposé par l'entraîneur.

Entraînements

Les entraînements se déroulent dans le complexe sportif de l'ASM.

Chaque groupe se voit attribuer un ou plusieurs créneaux horaires d'entraînement, leur nombre varie en fonction de la catégorie d'âge et / ou du niveau d'engagement dans une compétition.

Le planning d'occupation du gymnase est validé à chaque début de saison par l'équipe dirigeante et le responsable technique après proposition du secrétariat suite à la consultation des entraîneurs. Les horaires sont définis en début de saison, mais peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des différents entraîneurs, mais également des installations

- Les joueurs se doivent d'être assidus aux entraînements et de s'y comporter avec application et discipline. A la fin de l'entraînement, l'équipe rangera les différents matériels utilisés et laissera la salle et les vestiaires propres pour le groupe suivant.

La participation aux entraînements, aux matches, éléments essentiels de la vie de l'équipe est obligatoire. **Toute absence doit être signalée**, les absences non motivées par des raisons impératives (maladie, blessure, ...) doit :

- **Être signalée au moins 24 heures avant à l'entraîneur.**

- **Revêtir un caractère exceptionnel.**

La participation est la règle, (l'absence reste l'exception). Tout manquement à cette règle pourra faire l'objet d'une intervention de la part de l'entraîneur ou plus après consultation de l'équipe technique.

La responsabilité du club prend effet au début de l'entraînement et se termine à la fin de l'entraînement **(les parents des joueurs (euses) mineur(e)s doivent impérativement s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) et doivent venir récupérer leur(s) enfant(s) à la fin de l'entraînement dans le hall).**

L'accès aux salles n'est pas permise sans la présence de l'entraîneur.

Les matches

Les horaires des matches sont définis au mieux par le secrétariat du Club.

- Les joueurs sont convoqués par leur(s) entraîneur(s).

Pour les équipes de jeunes lors des matches à l'extérieur et dans le cadre d'un déplacement en bus, l'entraîneur est OBLIGATOIREMENT accompagné par un ou deux parents.

A domicile, chaque licencié(e) devra apporter de quoi manger (gâteaux, etc...) et le club mettra à disposition les boissons pour le moment convivial d'après-match à partager avec les adversaires et les coéquipiers.

Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matches à l'extérieur. Un planning doit être établi par le responsable de l'équipe, ou le parent référent. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent. De fait, ils s'engagent à être à jour auprès de leur assurance et à respecter le code de la route.

Merci de remplir et de signer fiche d'autorisation de transport.

Comportement et discipline

Afin de préserver une bonne santé et permettre ainsi un bon exercice de la discipline, une saine pratique du basket ball interdit :

- Tout geste violent envers qui que ce soit.
- Toute insulte envers qui que ce soit.
- Tout comportement violent ou antisportif.

En cas de manquement à ces règles, des sanctions pourront être prises, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du Club.

Les joueurs doivent être assidus aux entraînements ainsi qu'aux matches lorsqu'ils y sont convoqués. Ils doivent donc se comporter sportivement sur et hors du terrain, respecter les partenaires, entraîneurs, adversaires, arbitres et supporters. Ils doivent également veiller au matériel confié.

Si le club est amené à payer une amende aux instances de la FFBB (Comité, Ligue) en raison d'un cumul de fautes techniques d'un adhérent ou de l'ouverture d'un dossier disciplinaire à l'encontre du club du fait de l'adhérent ou de ses parents, le club demandera à l'adhérent ou à son représentant légal de rembourser les sommes qu'il aura payées à ce titre.

Voici la procédure pour le paiement des fautes techniques pour la saison 2025--2026 pour le club / Le département et la ligue. Le montant des amendes financières dont le remboursement sera demandé à l'adhérent correspondra à celui en vigueur au jour de la notification de l'infraction, selon le barème publié par le Comité ou la Ligue.

Nombres de fautes		ASM	DEPARTEMENT	AURA
1 ^{ère} faute technique	JOUEUR	Prise en charge par le club + un match de jeune à arbitrer	pas d'amende financière.	30
	ENTRAINEUR			30
2 ^{ème} faute technique	JOUEUR	Remboursement par l'adhérent + deux matchs de jeune à arbitrer	75	75
	ENTRAINEUR		75	75
3 ^{ème} faute technique	JOUEUR	Remboursement par l'adhérent + trois matchs de jeune à arbitrer	150	125
	ENTRAINEUR		150	125
4 ^{ème} faute technique	JOUEUR	Remboursement par l'adhérent + quatre matchs de jeune à arbitrer	150	150
	ENTRAINEUR		150	150
5 ^{ème} faute technique	JOUEUR	Remboursement par l'adhérent + cinq matchs de jeune à arbitrer	300	300
	ENTRAINEUR		300	300

La section et ses adhérents doivent se conformer à la charte Ethique de l'ASM Omnisports.

Règlement intérieur usagers :

Ajout au point n°7 des éléments suivants concernant les tenues adaptées à la pratique sportive :

« S'agissant des adhérents, il leur est demandé une tenue adaptée et conforme à la pratique sportive, à l'hygiène et à la sécurité. Dans l'hypothèse où la personne porterait un couvre-chef pendant la pratique sportive, le visage doit être découvert en totalité. Dans le cadre des compétitions sportives, l'adhérent doit se conformer aux règles des fédérations sportives considérées. La FFBB autorise les bandeaux de tête en textile d'une largeur de 10 cm.

S'agissant des encadrants du club (salariés et bénévoles), tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale est interdit. »

Attitude des familles et supporters

Les familles des joueurs et joueuses s'engagent à encourager les équipes dans un esprit sportif. Les encouragements aident les joueurs et les joueuses sur le terrain en leur donnant confiance.

-  Encouragez nos équipes à toujours respecter les règles, les dirigeants, les entraîneurs, les bénévoles, les arbitres et leurs décisions, le public et à accepter la défaite comme la victoire.
-  Considérez le basket-ball et ses règles comme un complément d'éducation, de formation et d'épanouissement pour nos joueuses et joueurs.
-  Considérez les entraînements et la compétition comme un moyen d'apprentissage pour nos joueuses et joueurs.
-  Gardez toujours à l'esprit que **le basket-ball est avant tout un jeu qui se pratique avec plaisir.**

Matériel

Chaque adhérent est responsable du matériel collectif qui lui est prêté ou qu'il utilise (maillots, ballons, chasubles, plots, vestiaire, gymnase...).

Toute dégradation volontaire relève de sa propre responsabilité.

Il convient donc d'y veiller soigneusement et de le ranger correctement dans le local prévu à cet effet.

L'accès à ce local est réservé aux entraîneurs ou personnes mandatées par eux.

Pour les matches, le Club fournit à chaque joueur une tenue de match, à tour de rôle les parents ou les joueurs se chargent du nettoyage des maillots.

Information au sein du et hors du Club

La circulation de l'information au sein du Club se fait au moyen de divers supports : panneau d'affichage dans le gymnase, imprimés distribués par l'intermédiaire des entraîneurs, secrétariat du Club, site internet, mail.

Manifestations Festives

Le Club organise des manifestations festives occasionnelles ou faisant partie de la tradition. Ces manifestations sont décidées par le bureau qui mandate le club des supporters ou les entraîneurs pour leur organisation et leur bon déroulement, notamment en faisant appel aux bonnes volontés.

Tournois

L'inscription à des tournois des équipes peut donner lieu à prise en charge des frais (inscription et transport) par le Club sous réserve d'examen préalable des possibilités financières. Une participation financière pourra être demandée aux parents. La participation à un tournoi n'est donc pas de la seule initiative de l'entraîneur d'une équipe, l'aval doit être donné par le Bureau.

Participation active à la vie du club

Obligations en matière d'arbitrage, de tenue de la table de marque et de soutien logistique :

La qualité de membre de l'ASM basket implique une participation active à la vie de l'association. En conséquence, chaque joueur (sauf ceux de la catégorie « école ») pourra être appelé par son entraîneur au cours de la saison sportive pour tenir la table de marque et sera accompagné d'un adulte. **La participation à la tenue des tables de marque et arbitrage est obligatoire : c'est un apprentissage des règles du jeu et cela fait partie de la formation du joueur(es).** Le planning des différentes rencontres sportives du week-end (horaire et lieux) sera affiché la semaine précédente sur le mur « informations » dans la vitrine au COSEC

En cas d'empêchement, le joueur désigné est chargé de se faire remplacer et d'en avertir le délégué de club du week-end.

Par principe, lors de ces participations, les joueurs évoluant en compétition à domicile seront affectés à l'arbitrage ou à la tenue de la table de marque d'un match, comme ci-dessus énoncé, se déroulant avant ou après la rencontre à laquelle ils participent.

Les parents de joueur apportant une assistance logistique à l'entraîneur bénéficieront d'une licence gratuite « dirigeant »

Responsabilité en cas de vol

L'ASM Basket dégage toute responsabilité en cas de vol à l'intérieur des locaux et sur le parking. Il est donc conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires et d'apporter son sac dans la salle.

Droit à l'image

Afin d'animer et de proposer un accueil convivial et une promotion de l'ASM Basket, les licenciés sont régulièrement photographiés, prises de vue qui sont susceptibles d'être diffusées sur notre site internet et autres supports médiatiques.

Fiche de renseignements

A remettre avec tous les éléments nécessaires à votre inscription ou celle de votre enfant

Nom :

Prénom :

Masculin * Féminin *

Catégorie : U7 / U9 / U11 / U13 / U15 / U17/U18 / U20/Senior *

Tél. Licencié/...../...../...../.....

Tél. Père/...../...../...../..... Tél. Mère/...../...../...../.....

Email Licencié @

Email Parent..... @

Autorisation de Transport

Je, soussigné,

Nom Prénom

Père , Mère , Responsable légal *

1. Autorise mon fils* / ma fille* à participer aux activités du Club.

2. J'atteste également avoir pris connaissance des conditions de transport de mon enfant. J'autorise donc que mon enfant soit transporté dans des véhicules de particuliers ou de location, ces dits véhicules étant conduits :

☐ - soit par des parents bénévoles*

☐ - soit par des responsables de l'ASM Basket (entraîneurs / dirigeants)*

3. Je déclare que mon enfant est assuré en responsabilité civile.

Nom de la compagnie.....

N° de police.....

Charte de vie du Club

Je, soussigné, Nom Prénom

reconnais avoir pris connaissance et accepte la charte de vie du club de l'ASM Basket.

A..... Le

Signature du licencié et/ou Signature du représentant légal

(*barrer les mentions inutiles)